

*Questions orales*

situation désastreuse des finances publiques et se faire une belle jambe comme gestionnaire des fonds publics, pourquoi le ministre des Finances n'utilise-t-il pas le surplus à la Caisse d'assurance-chômage pour réduire les contributions des employeurs et des employés et créer ainsi des milliers d'emplois? Qu'il cesse ses beaux discours et qu'il agisse.

**L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.):** Monsieur le Président, je le répète encore, la procédure de comptabilité utilisée par le gouvernement est celle qui est suggérée et sur laquelle le vérificateur général lui-même insiste. Alors, tout ce que nous faisons, c'est suivre vraiment ses demandes.

Deuxièmement, en ce qui concerne la capacité du gouvernement de réduire les primes d'assurance-chômage, le ministre du Développement des ressources humaines, le ministre de l'Industrie et moi-même sommes tous d'accord, il faut absolument le faire.

• (1450)

Cela étant dit, ce que la communauté des affaires veut, c'est que vraiment ces primes soient stables. Alors, aussitôt que nous aurons des surplus, aussitôt que nous serons vraiment confiants que nous sommes dans la possibilité de les baisser, certainement, qu'on va le faire.

\* \* \*

[Traduction]

**LA JUSTICE**

**M. Peter Adams (Peterborough, Lib.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

C'est sous les feux des médias qu'un pédophile reconnu ayant purgé toute sa peine est arrivé récemment à Peterborough. La nouvelle a été un choc pour toute la collectivité, pour les personnes qui sont préoccupées par le bien-être des enfants et pour celles qui s'efforcent de venir en aide aux anciens criminels.

Le système judiciaire et pénal a essuyé un échec dans ce cas-ci. Le secrétaire parlementaire peut-il nous dire quelles mesures ont été prises pour protéger nos enfants contre de dangereux criminels et pour améliorer le système pénal?

**M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.):** Comme ne l'ignore pas mon collègue, monsieur le Président, un groupe de travail fédéral-provincial-territorial se penche à l'heure actuelle sur le cas des criminels à risque élevé et nous soumettra son rapport au début de la prochaine année.

En outre, le solliciteur général a annoncé la semaine dernière la création du Centre d'information de la police canadienne, qui va passer au crible la candidature de diverses personnes souhaitant travailler pour des organisations de jeunes de tout le Canada. On va s'assurer qu'aucun délinquant sexuel n'ait la possibilité de travailler auprès des enfants.

Je dirai pour terminer que cette annonce par le ministre fait suite à l'engagement que nous avons pris dans le livre rouge de veiller à empêcher que des délinquants sexuels ne se retrouvent dans divers organismes bénévoles comme les Grandes Soeurs, les Grands Frères, les Scouts, etc.

Je tiens à assurer au député que nous sommes déterminés à veiller à ce que nos enfants soient protégés.

\* \* \*

**LA FONCTION PUBLIQUE**

**M. Chuck Strahl (Fraser Valley-Est, Réf.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable du renouvellement de la fonction publique.

Des documents obtenus grâce à la Loi sur l'accès à l'information révèlent que le gouvernement a promis aux fonctionnaires qu'il respectera la directive sur le réaménagement des effectifs qui dit, à toutes fins utiles, que les fonctionnaires ne peuvent pas être mis à pied. Pourtant, le ministre a promis de réduire de cinq milliards de dollars le coût des programmes gouvernementaux.

Puisque l'attrition à elle seule ne permettra pas d'économiser cinq milliards de dollars, je demande au ministre comment il entend respecter la directive sur le réaménagement des effectifs tout en tenant sa promesse de réduire la taille de la fonction publique.

**L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.):** Monsieur le Président, en ce moment même, nous discutons de cette directive avec des agents négociateurs représentant les fonctionnaires.

La question soulevée par le député fait actuellement l'objet de négociations, à l'issue desquelles un rapport sera produit.

**M. Chuck Strahl (Fraser Valley-Est, Réf.):** Monsieur le Président, ma question complémentaire s'adresse au président du Conseil du Trésor.

Dans son rapport, le vérificateur général a déclaré que la directive sur le réaménagement des effectifs visait à sauver des emplois, ce qui entre en contradiction avec la réduction de la taille de la fonction publique, qui est un but visé par le gouvernement. Si le ministre ne réussit pas à renégocier la directive avec les syndicats, est-il prêt à adopter une loi pour modifier cette directive?

**L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement a déclaré clairement qu'il renégocierait la directive avec les représentants des syndicats. Il s'agit d'une directive entrant dans le cadre des négociations collectives et c'est une entente signée avec les syndicats. Nous négocierons donc avec eux.

Il ne fait aucun doute que cela se répercutera sur l'examen des programmes, notamment sur le nombre d'employés de la fonction publique, mais ce sont là des questions que nous négocierons avec les syndicats. Lorsque nous serons parvenus à une entente, nous présenterons un rapport au Parlement.